



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 30 juin 2026

tel : 02.31.27.15.80
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi trente juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guillaume LECOEUR, Maire.

Date de la convocation : le 22/06/2026

PRÉSENTS : Guillaume LECOEUR, Maire,
Laurence MAUREY, Pascal GENISSEL, Magali LONCLE, Emmanuel LAUDO, Sophie PHILIPPE, adjoints,
Sandrine BOURDON, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE, Richard MURZOT, Virginie ACCARD, Emilie ANNE, Baptiste BART-LELIEVRE, Amandine HAYS,

ABSENTS EXCUSES : Sylvain GUILBAULT

POUVOIRS : Dominique BRUSSOT donne pouvoir à Pascal GENISSEL

SECRÉTAIRE : Sandrine BOURDON

INVITÉE : Valérie AMIARD, Gestionnaire des Ressources Humaines

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026

ADMINISTRATION GENERALE

2. Désignation de la localisation des bureaux de votes

AFFAIRES FINANCIERES

3. Tarification et convention d'occupation de la salle des fêtes aux prestataires extérieur
4. Demande de subvention exceptionnelle à l'association du Football
5. Demande de subvention à l'association Gym Equilibre

PERSONNEL COMMUNAL

6. Recrutement d'un apprenti CAP AEPE pour la rentrée scolaire de septembre 2026/2027
7. Création d'un emploi non permanent à temps non complet suite à un surcroît temporaire d'activité

URBANISME

8. Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la RD613

COMMISSIONS

9. Compte-rendu de la commission urbanisme du 18/06/2026

AFFAIRES ASSOCIATIVES

10. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association de judo du 20/06/2026
11. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'APE du 23/06/2026
12. Compte-rendu de l'assemblée générale de Cagny rando du 25/06/2026

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

15. CDC Val ès dunes – Désignation des membres de la CLECT
16. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 09/04/2026
17. CDC Val ès dunes – Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Communautaire du 28/05/2026 et 04/06/2026

AFFAIRES DIVERSES

- Informations diverses
- Planning trimestriel
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

Délibération 2026/061

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026.

Après délibération, le Conseil municipal, (18 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026.

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DE LA LOCALISATION DES BUREAUX DE VOTES

Délibération 2026/062

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2025, des travaux de réhabilitation de la mairie sont en cours. En conséquence, les bureaux de vote n°1 et n°2 ont été provisoirement transférés à la salle des fêtes.

Auparavant, les deux bureaux de vote étaient répartis entre la mairie et la salle des fêtes.

Afin d'optimiser l'organisation des opérations électorales, il est proposé d'installer :

- le bureau de vote n°1 dans la salle du Conseil municipal ;
- le bureau de vote n°2 dans la salle des associations, toutes deux situées au 29, allée Saint-Germain, 14630 Cagny.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Approuve l'implantation du bureau de vote n°1 dans la salle du Conseil municipal et du bureau de vote n°2 dans la salle des associations, situées au 29, Allée Saint-Germain, 14630.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre, notamment en signant tout document s'y rapportant.

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFICATION ET CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES AUX PRESTATAIRES EXTERIEUR

Délibération 2026/063

Madame MAUREY Laurence, 1^{ère} adjointe au Maire informe le conseil municipal de la demande de deux prestataires extérieurs souhaitant proposer des activités dans la salle des fêtes, il s'agit de cours de Yoga et de cours de Sophrologie.

Elle propose la mise à disposition de la salle des fêtes moyennant un loyer annuel de 150 € pour l'année scolaire 2026/2027, ainsi que la signature d'une convention précisant les modalités de cette mise à disposition.

La convention à intervenir est portée à la connaissance du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle communale telle qu'annexée à la présente délibération,
- Approuve la tarification de 150,00 euros annuels,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU FOOTBALL

Délibération 2026/064

Madame MAUREY Laurence, 1^{ère} adjointe au maire présente au Conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Football Club Cagny.

Cette demande vise à contribuer à la régularisation des dépenses engagées par l'association à l'occasion de la finale de coupe. À cette occasion, le club a organisé le déplacement de ses joueurs et supporters, générant des frais importants (transport en bus, restauration, etc.).

L'association indique que 35 personnes ont participé au déplacement, avec une participation financière de 10 € par personne, soit une recette de 350 €, pour un coût total de 1 120 €.

Par ailleurs, le Football Club Cagny a récemment réalisé plusieurs investissements nécessaires au fonctionnement du club, notamment l'acquisition de réfrigérateurs, de filets et de divers équipements, ce qui a fortement réduit sa trésorerie.

Au regard de ces éléments, l'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association Football Club Cagny;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GYM EQUILIBRE

Délibération 2026/065

Depuis 2018, le conseil municipal subventionne le « programme équilibre » en prenant en charge une partie de la licence pour les habitants de Cagny hors EHPAD.

Madame MAUREY, 1^{ère} Adjointe au Maire propose de renouveler l'aide et de prendre en charge, pour l'année 2026/2027, une partie de la licence du « programme équilibre » à hauteur de 35 € pour les personnes de Cagny hors EHPAD.

Cette participation sera versée sous forme de subvention à l'association Gym Expression en Val ès dunes qui assure les cours afin que cette dernière déduise cette somme du montant de la licence annuelle.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- décide de prendre en charge, pour l'année 2026/2027, une partie de la licence du « programme équilibre » à hauteur de 35 € pour les personnes de Cagny hors EHPAD,
- précise que cette participation sera versée sous forme de subvention à l'association Gym Expression en Val ès dunes afin que celle-ci déduise cette somme du montant de la licence annuelle,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI CAP AEPE POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2026/2027

Délibération 2026/066

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage

de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le CST a rendu un avis favorable lors de sa séance du 18 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2026, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Ecole maternelle	Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles	CAP AEPE	1 an

- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Précise que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget concerné, au chapitre 012.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET SUITE A UN SURCROIT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération 2026/067

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose également qu'il est nécessaire d'assurer le maintien du service administratif et que cette surcharge ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de gestion administrative, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17,5/35^{ème}, pour la période du 31/08/2026 au 31/12/2026.
- Précise que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- Indique que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2026,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

URBANISME

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD613

La création d'une liaison douce sur la RD 613 a été évoquée.

La commune va se faire assister par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de ce projet.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 18/06/2026

Cinq dossiers d'urbanisme sont à vérifier à la suite de demandes de pétitionnaires ayant déposé une DAACT.

Il s'agit principalement de permis de construire à contrôler. Aucun problème particulier n'est relevé.

À la suite du dépôt de la DAACT, une vérification de conformité peut être réalisée sur place concernant les permis de construire, notamment les aménagements extérieurs, les clôtures et tous les éléments visibles depuis la voie publique.

La commune dispose d'un délai de trois mois pour effectuer ce contrôle et répondre aux pétitionnaires. En cas de non-conformité, les démarches prévues par la réglementation seront engagées.

AFFAIRES ASSOCIATIVES

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE JUDO DU 20/06/2026

Suite à l'assemblée générale du 20 juin, il a été indiqué que l'association fonctionne très bien dans son ensemble. Une nouvelle entraîneuse a rejoint le club et celui-ci compte désormais davantage de sportifs de haut niveau. Le fonctionnement général de l'association est jugé très satisfaisant.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APE DU 23/06/2026

Suite à l'assemblée générale de l'APE du 23 juin, il a été indiqué que, suite à la démission de l'ensemble des membres du bureau, un nouveau bureau est en cours de constitution.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE CAGNY RANDO DU 25/06/2026

L'association a été dissoute. Les fonds restants seront reversés à l'épicerie solidaire.
Bilan des activités :

- 32 adhérents ;
- 5 randonnées organisées, avec une moyenne de 17 participants par sortie ;
- 3 visites organisées.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

(Rapporteur : M LECOEUR Guillaume)

Délibération 2026/068

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2212-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts, article 1 609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire du 04 juin avril 2026 relative à la composition et au fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- DÉSIGNE pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les conseillers municipaux suivants :
 - M. LECOEUR Guillaume en tant que représentant titulaire
 - M. GENISSEL Pascal en tant que représentant suppléant
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09/04/2026

(Rapporteur : MME LONCLE Magali)

Mme Magali Loncle a été désignée 7^e vice-présidente, en charge du Tourisme et du Rayonnement culturel.

Principaux points abordés :

- Élection à la présidence de la Communauté de communes ;
- Détermination du nombre de vice-présidents ;
- Élection des vice-présidents de la Communauté de communes ;
- Approbation du procès-verbal du précédent conseil communautaire et compte rendu des délégations accordées au président et au bureau ;
- Création et élection des membres de la commission d'appel d'offres ;
- Élection des membres de la commission de délégation de service public ;
- Délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;
- Délégation de pouvoirs du conseil communautaire au bureau communautaire ;
- Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents ;
- SYVEDAC : élection des délégués ;
- Élection des délégués à Caen la Mer Normandie Métropole ;
- Désignation des délégués au Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand (RON) ;
- Désignation des délégués à l'AUCAME ;

- Élection des délégués au Syndicat mixte du Bassin de la Dives (SMBD) ;
- Désignation des représentants à la commission consultative du SDEC ÉNERGIE pour la transition énergétique ;
- Désignation du délégué au CNAS ;
- Désignation des représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de la Mission Locale ;
- Désignation des représentants au comité local pour l'emploi ;
- Avenant à la convention Vigifoncier avec la SAFER concernant l'acquisition d'un lot de parcelles sur la commune de Bellengreville.

CDC VAL ES DUNES – LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/05/2026 ET 04/06/2026

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations des conseils communautaires des 28 mai 2026 et 4 juin 2026, et que celle-ci a bien été transmise à l'ensemble du conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Le préfet du Calvados nous adresse, en date du 4 juin, un courrier relatif à la demande de DETR.

Après avis de la commission des élus, réunie le 29 mai 2026, une subvention de 156 320,53 € est accordée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soit un taux de 30 % de la dépense prévisionnelle subventionnable de 521 068 €, pour le financement de l'opération « travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie ».

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période septembre à décembre 20.26 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Richard Murzot demande si la nouvelle mairie, une fois réhabilitée, disposera de la climatisation ou d'espaces climatisés. Monsieur le maire explique que la mairie sera équipée d'un système de PAC permettant de rafraîchir les pièces en été et de les chauffer en hiver.

Par ailleurs, monsieur le Maire transmet les remerciements de la famille Baudet, suite au décès de Madame Brigitte Baudet, survenu le 10 juin 2026, à l'âge de 67 ans. Originnaire de Cagny (Calvados), elle y a vécu toute sa vie. Éluée conseillère municipale en 1983 à l'âge de 25 ans, elle est devenue première adjointe en 2001, puis maire de 2008 à 2020, année où elle a décidé de ne pas se représenter aux élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Guillaume LECOEUR



Le secrétaire de séance,
Sandrine BOURDON

